

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclamés, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 Juillet 1874.

Chronique générale.

Avant-hier soir, à Versailles, on parlait d'un nouveau retard dans la discussion du rapport de la commission des Trente. Vous savez qu'à cette discussion doit être jointe l'interpellation de M. Bertaud sur le Message du 9 juillet.

Dans les groupes parlementaires, on discute beaucoup la question de priorité de la proposition Casimir Périer ou de celle du duc de La Rochefoucauld-Bisaccia ou du projet de la sous-commission des trois. Un certain nombre de membres pense que le projet de la sous-commission étant un amendement à la proposition Périer, doit être discuté.

Il y a toujours la manœuvre du centre droit pour faire discuter en première ligne la proposition Bisaccia, quoique l'urgence ait été rejetée.

Si M. Magne est en minorité sur la question des nouveaux impôts, M. Wolowski aurait l'intention de proposer un ordre du jour qui déclarerait que le ministre des finances n'a pas perdu la confiance de la Chambre. On pense que M. Magne se résignerait à garder le portefeuille.

M. de Jouvenel a déposé l'amendement financier suivant :

« Le ministre des finances est invité à négocier avec la Banque de France dans le but de faire opérer par son concours le remboursement de l'emprunt Morgan en y appliquant le reliquat de l'annuité due par le Trésor public pour 1874 et l'intégralité de l'annuité relative à 1875. »

D'après M. de Jouvenel, à cause du taux de l'intérêt de l'emprunt Morgan, la proposition produirait une économie de 15 millions. MM. André (Seine), de Soubeyran et Bocher auraient promis leur appui.

On avait dit qu'on désignait M. le contre-amiral Thomasset comme représentant de la marine au Congrès de Bruxelles ; d'après la Patrie, ce serait le contre-amiral de Lape-
lin.

Voici l'amendement ou contre-projet de M. Pagès-Duport, dont il a été question :

Art. 1^{er}. Il est créé une Chambre haute qui prendra le nom de Sénat et qui sera composée ainsi qu'il suit :

1^o 100 membres âgés de quarante ans au moins, nommés par M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République ;

2^o 130 membres de l'Assemblée nationale nommés par les députations des divers départements et par la députation algérienne réunie en un seul groupe ;

3^o Les cardinaux, les maréchaux de France, les amiraux et quatre représentants nommés par l'Institut.

Art. 2. Au moment de la séparation de l'Assemblée nationale, chaque députation en dehors des députations coloniales, sauf l'Algérie, procédera elle-même à la nomination

d'un ou de plusieurs sénateurs désignés parmi ses membres, suivant les règles suivantes :

Un sénateur dans les députations ne dépassant pas sept membres ;

Deux sénateurs dans les députations comprenant plus de sept membres ;

Trois sénateurs dans la députation du Nord et quatre dans la députation de la Seine.

Art. 3. Le Sénat n'exercera ses pouvoirs qu'à partir de la constitution de la nouvelle Assemblée. Ils seront les mêmes que ceux de l'ancienne Chambre des pairs.

Toutefois, il pourra délibérer, à titre consultatif, sur les questions que le Président de la République lui soumettra à partir du jour de la séparation de l'Assemblée jusqu'au jour de la constitution future.

Dans le cas de vacance du pouvoir exécutif avant cette constitution, le président du Sénat prendra le titre de Président de la République et exercera provisoirement tous les droits prévus par les lois des 24 mai et 20 novembre 1873.

Art. 4. Les pouvoirs du Sénat ainsi constitué dureront trois ans. L'Assemblée future votera une loi fixant les conditions du renouvellement du Sénat et donnant à cette Chambre une durée de six ans au moins.

Art. 5. La loi du 7 juillet 1874, relative à l'électorat municipal, est applicable à l'électorat politique.

Art. 6. Les départements seront divisés en circonscriptions électorales ne pouvant pas nommer plus de cinq députés chacune.

Art. 7. Le droit de dissolution de la Chambre des députés appartiendra au Président de la République, après délibération et avis conformes du Sénat.

Art. 8. L'indemnité des sénateurs est fixée à 6,000 fr. ; celle des députés à 4,500 fr. par an.

Dans la séance où il a été question des attaques dirigées par le Figaro contre la souveraineté de l'Assemblée nationale, un député ayant fait remonter la responsabilité de ces attaques aux députés qui, dans des réunions extérieures, ont traité l'Assemblée « de cadavre n'attendant plus que le fossoyeur, » M. Gambetta, clairement désigné par cette allusion, a protesté n'avoir jamais prononcé ces mots.

Or ces mots se retrouvent textuellement dans le discours prononcé par l'ex-dictateur le 28 septembre 1872 au banquet de Grenoble. Voici le passage exact, tel qu'il est rapporté par le Siècle et par une feuille radicale de l'Isère, le Réveil du Dauphiné :

« La dissolution est là qui attend cette Assemblée de Versailles, comme le fossoyeur attend le cadavre, pour jeter sur lui la dernière pelletée de terre. »

Mis aujourd'hui en présence de ses propres paroles, M. Gambetta n'a plus entrepris de nier aussi carrément que samedi ; il a essayé de se tirer de ce mauvais pas en faisant de l'esprit, en priant l'Assemblée de ne plus lui jeter ce cadavre à la tête, en accusant ses amis d'avoir mal reproduit son discours de Grenoble, d'avoir exagéré sa pensée par des expressions trop fortes. Malgré ces misérables chicanes, il demeure acquis que M. Gambetta, qui a traité de cette façon l'Assemblée nationale, joue un jeu qui ne trompera personne, lorsqu'il s'indigne dans son journal contre ceux qui viennent

méconnaître la souveraineté de la représentation nationale.

Le journal le Droit vient d'annoncer que, contrairement aux déclarations de la Gazette des Tribunaux, l'enquête commencée sur les agissements du parti bonapartiste allait très-probablement aboutir à une demande de poursuites contre M. Rouher.

D'après les bruits qui circulent à la Chambre, ces poursuites prendraient une tournure tout à fait inattendue.

Voici ce qu'on raconte :

Lors des perquisitions opérées il y a quelques mois chez M. Clément Duvernois, on sait que la police trouva un certain nombre de lettres adressées par l'Impératrice à M. Clément Duvernois. M. Léon Renault fit photographier les lettres et croyait que les épreuves étaient en sûreté, lorsqu'il apprit que l'une de ces photographies avait été dérobée par un employé et remise entre les mains de M. Rouher.

M. Rouher, alors, serait allé trouver le maréchal et se serait plaint auprès de lui de ce qu'il appelait un abus de confiance.

Or, M. Léon Renault, instruit de l'affaire, aurait ordonné une enquête. et à la suite de nombreuses recherches, il aurait découvert que l'employé infidèle avait été acheté par le comité bonapartiste.

De là une demande de poursuites pour corruption de fonctionnaires.

Voilà où en seraient les choses ; on parle aussi d'autres corruptions, mais trêve de cancan.

Il faut renoncer à savoir le vrai de cette affaire tant que le rapport ne sera pas publié par le gouvernement.

AUMONIERS MILITAIRES.

M. le ministre de la guerre, disait la Patrie il y a quelques jours, vient d'inviter les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les commandants de corps d'armée et le gouverneur général de l'Algérie à lui adresser un état numérique des divers rassemblements de troupes en chaque garnison.

Tel est, en effet, le premier acte qui s'impose au ministère de la guerre, conformément à la loi du 20 mai 1874 sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre : Il doit être attaché à tout rassemblement de troupes inférieur à deux mille hommes et supérieur à deux cents un aumônier auxiliaire ; à tout rassemblement de deux mille hommes, un aumônier titulaire ; à tout régiment réuni, un aumônier titulaire ou auxiliaire.

Ainsi le veut l'article 4.

Ce n'est pas tout. La loi doit être interprétée dans ses détails par un règlement d'administration publique. Que le projet de règlement soit fait au ministère de la guerre, rien de mieux. Mais, le ministre des cultes devant intervenir, l'autorité du conseil d'Etat est essentielle, tant pour mettre d'accord les deux ministres, organes de l'armée et des évêques, que pour arriver à un règlement bien fait. Il importe donc que le ministre des cultes ait connaissance du projet de règlement et que ce projet soit envoyé par le ministre de la guerre au conseil d'Etat. D'ailleurs, tout règlement d'administration publique doit être examiné par le conseil d'Etat.

Nous sommes au 16 juillet : la loi, proclamée le 3 juin, doit être mise en vigueur

le 3 septembre au plus tard, l'article 8 le dit expressément. Il importe que, dans ces six semaines, tout le temps perdu soit réparé.

Le même article 8 oblige le ministre de la guerre à demander un crédit pour assurer l'exécution de la loi, soit, pour les quatre derniers mois de 1874, une somme d'environ 200,000 fr. Ne serait-il pas plus simple que le crédit pour 1875, au lieu d'être demandé séparément et à la fin de cette année, fût immédiatement ajouté au budget des dépenses du ministère de la guerre ? Nous recommandons cette observation à la commission du budget et à son rapporteur, M. le colonel de Bastard.

On a beaucoup parlé des dispositions insouciantes ou hostiles des bureaux de la guerre. On connaît plus certainement les sentiments de M. le général de Cissey. Il voudra que la loi sur les aumôniers militaires soit appliquée dans son esprit, comme dans sa lettre, avant l'échéance du 3 septembre. Il ne permettra pas qu'un embarras nouveau vienne peser sur le cabinet qu'il préside.

CURIOSITÉ TÉLÉGRAPHIQUE.

Les radicaux parlent souvent avec indignation de la pression que les fonctionnaires de l'empire exerçaient sur les électeurs pour faire triompher les candidats agréables au pouvoir ; que diront-ils des deux dépêches que nous reproduisons ci-après, et qui démontrent de la manière la plus évidente que MM. Léon Gambetta et Spuller s'entendaient parfaitement à travailler la matière électorale, et qu'ils donnaient à leurs agents des instructions fort nettes à ce sujet.

Voici les dépêches en question :

Bordeaux, 1^{er} fév. 1871, 1 h. 20, soir.

Spuller à Tavernier, secrétaire-général Indre-et-Loire, Tours ou Chinon. (Faire suivre.)

Cher Tavernier, vous avez reçu les décrets et la proclamation de notre ministre. Il faut sauver la République ! Vous savez maintenant comment notre ministre comprend la position. Une Assemblée est inévitable, il la faut républicaine, capable de faire la guerre. Je vous demande d'aller à Orléans, avec le titre de préfet et le droit de choisir votre secrétaire général et tous vos auxiliaires. Allez-y, et faites tout ce que commandent les élections qui se préparent. Répondez immédiatement. Salut fraternel.

Signé : E. SPULLER.

Bordeaux, 2 février 71, 8 h. 45 s.

Intérieur à Tavernier, préfet du Loiret. Tours. — Urgence.

Cher Tavernier, vous êtes un brave et noble cœur, un loyal serviteur de la République. Je crois que c'est à Orléans qu'il faut vous tenir, sans déranger personne de vos collègues et malgré votre mauvaise réputation parmi les Prussiens. Allez donc, et travaillez comme vous faites d'habitude.

Signé : LÉON GAMBETTA.

Avant de terminer, nous devons constater que la République française, journal officiel de M. Gambetta, n'a contesté l'inexactitude d'aucune des nombreuses dépêches que nous avons publiées sur les exploits des hommes du 4 Septembre ; elle a, en cela, plus de pudeur que son patron n'en a montré dans la séance de samedi, en contestant une citation dont M. Charreyron a démontré l'exactitude.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

Il se passe en ce moment dans l'Allemagne des événements d'une très-haute gravité. Plusieurs soulèvements viennent d'avoir lieu dans les provinces du nord et de l'est de la Prusse : les émeutiers paraissent avoir pris pour motif la prédominance que les nouvelles lois de l'empire assureraient à l'aristocratie, en regard de la situation cruelle faite aux paysans. Dans un bourg appelé Guednau, les habitants se sont soulevés parce qu'on y construisait une prison considérée par eux comme un monument destiné à ramener l'époque de la féodalité.

Non contents d'enfoncer les portes de cette prison, les insurgés de Guednau ont maltraité les fonctionnaires publics, commencé le pillage d'un hôtel particulier, et ils allaient sans doute passer à des excès plus graves, lorsqu'une charge des cuirassiers blancs de M. de Bismark, dans laquelle une centaine d'individus ont été plus ou moins grièvement blessés, est venue refroidir leur ardeur et interrompre le cours de leurs exploits.

M. de Bismark, qui a encouragé et qui encourage encore dans notre pays l'esprit révolutionnaire et socialiste, pourra être le premier à éprouver un jour les funestes effets de cette politique malsaine qui consiste à favoriser en pays ennemi ce qu'on redoute le plus de voir s'implanter dans son propre pays.

D'autres faits du même genre se sont également passés à Sommerfeld et dans plusieurs localités du Schleswig-Holstein. Il est évident que le socialisme le plus grossier et le plus dangereux envahit chaque jour davantage l'Allemagne, et qu'il en fera sa proie le jour où le gouvernement, aveuglé par sa haine contre le catholicisme, aura détruit la seule puissance morale capable de lutter avec avantage contre l'influence pernicieuse exercée sur les masses populaires par les prédications socialistes.

ESPAGNE.

Il ne faut pas que nos embarras intérieurs détournent l'attention de ce qui se passe en Espagne.

La Reine Dona Margarita, après un mois de séjour auprès du Roi, est rentrée le 10 juillet en France. Don Carlos, en se séparant de son héroïque épouse, lui a dit, avec un accent de vive confiance :

« A bientôt, Margarita, dans le palais de nos Pères ! »

La Reine est arrivée à Pau pour continuer à partager ses journées et ses veilles entre ses quatre enfants et la société pour les blessés, la *Caridad*.

Le Roi est retourné à Estella, attendre une nouvelle attaque, nous voulons dire une nouvelle défaite des républicains.

Le rapport du général Dorregaray a réduit à néant toutes les calomnies propagées par la presse révolutionnaire sur les prétendues cruautés commises par les carlistes.

Quant à la compagnie de Pampelune, qui rappelle que les carlistes ont brûlé plusieurs stations en 1873, elle oublie d'ajouter que ces stations avaient été transformées en forêts.

La grande victoire d'Abarzuza commence à porter ses fruits.

L'armée républicaine vient de reculer jusqu'à l'Ebre, abandonnant les premières et les dernières lignes d'attaque que Concha avait mis 2 mois à établir.

Bilbao est de nouveau bloqué par terre et ne tardera pas à l'être par mer. La ville de Santander est menacée et la province envahie par le marquis de Valdespina et ses Biscayens. Bref, le roi, Charles VII étend de plus en plus ses opérations dans son royaume Basco-Navarrais.

Les progrès de son auguste frère ne sont pas moins satisfaisants. Après avoir passé l'Ebre et donné aux bataillons aragonais et valenciens une organisation solide, il s'avance triomphant dans la province de Fernel Cuenca et Castillon, c'est-à-dire au centre de l'Espagne.

Les hommes du 3 janvier ont beau appeler réserves sur réserves et créer deux nouveaux corps d'armée, l'un à Burgos contre le roi, l'autre à Saragosse contre l'Infant, la fameuse ligne de l'Ebre déjà franchie par don Alphonse près de Tortosa, le sera bientôt par don Carlos non loin de Miranda. Rien n'arrêtera la marche de ces deux vaillants et augustes Bourbons.

La *Gazette d'Italie*, feuille libérale, publie une très-curieuse conversation qui a eu lieu récemment entre un rédacteur de ce journal et Amédée, le roi italien chassé d'Espagne.

Le prince Amédée a commencé par dire que la balle qui avait frappé Prim l'avait frappé lui-même au cœur. Parlant de l'avenir de l'Espagne, le prince s'est exprimé en ces termes :

« Maintenant, qu'arrivera-t-il ? Vous savez comment les factions et les factieux se sont succédé en Espagne. Serrano est incapable aussi bien pour l'armée que pour le gouvernement ; Sagasta est impossible pour toute chose ; Zorilla, s'il revenait, trouverait des oppositions mortelles ; Espartero est ombragé ; Pavia n'a pas de traditions ; Concha est mort victime peut-être des jalousies anti-alphonsistes plutôt que des balles royalistes ; Moriones, Campos, Blanco, Loma sont des enfants improvisés généraux.

« Je ne crois pas que les carlistes triomphent si vite ; ce qui les arrête, c'est la lâcheté du clergé, qui ne se prononce pas, et l'opposition des anti-catholiques. Mais il est évident que les carlistes sont mieux organisés et mieux commandés que l'armée régulière. Je crois qu'avant 2 ans l'Espagne sera carliste ou au pouvoir des carlistes. Je fais une exception : il pourrait arriver qu'une puissance étrangère se mêlât de la lutte ; mais quel avantage en retirerait-elle ? En Espagne on ne supporte pas les étrangers. »

Le *Times* publie la dépêche suivante de Santander :

« Des avis provenant de source carliste confirment la nouvelle donnée télégraphiquement de l'exécution des prisonniers d'Estella, d'après les ordres du général Dorregaray.

Cette boucherie a soulevé partout l'indignation publique, et l'on s'attend à ce que l'Allemagne intervienne dans cette sanglante affaire, surtout si l'exécution du capitaine Schmidt se confirme.

« Le capitaine Schmidt était un correspondant dûment accrédité auprès des autorités espagnoles. Il avait sur lui des lettres de recommandation de son ministre à Madrid.

« On prétend que les carlistes essayent de chasser les correspondants des champs de bataille en les faisant fusiller tout simplement comme espions. »

Le *Daily News* publie cette autre dépêche de Vienne :

« Plusieurs correspondants prussiens et autrichiens ont été rappelés du camp carliste.

« La *Neue Freie Presse* affirme que pas un officier honorable ne voudra servir de correspondant, à moins que l'Allemagne ne protège ses sujets. Les correspondants de guerre doivent au préalable se faire citoyens français. »

L'*Observer* publie aussi la dépêche suivante de Santander :

« 300 hommes de la garnison de Bilbao ont fait une sortie. Les carlistes ont éprouvé des pertes considérables.

« On confirme la nouvelle d'après laquelle les carlistes auraient tué le correspondant d'un journal allemand à Abarzuza. »

LE CONGRÈS DE BRUXELLES.

On se préoccupe toujours de la prochaine réunion du congrès de Bruxelles, où seront discutés les termes d'une convention internationale relative aux coutumes de la guerre.

Nous avons signalé récemment la réserve avec laquelle le cabinet anglais avait accueilli l'idée de ce congrès.

Vous avez également reproduit une dépêche du *Daily News* mentionnant le peu de sympathie qu'elle rencontre dans la presse belge.

Aujourd'hui, c'est la *Tages Presse*, de Vienne, qui nous fait pressentir l'intention du gouvernement autrichien de ne prendre à ce congrès qu'une part bien effacée.

Si nous en croyons ce journal, on attendrait à Vienne le résultat des pourparlers engagés entre Londres et Saint-Petersbourg pour envoyer des rapporteurs. Dans aucun cas, l'empereur François-Joseph n'y enverrait de plénipotentiaires.

Une correspondance de Londres nous donne les renseignements suivants :

« L'Angleterre sera représentée au congrès de Bruxelles... pour bien établir qu'elle n'y envoie personne. Ses représentants devront s'abstenir de prendre part aux discussions soulevées par les divers plénipotentiaires, et se borner à informer le *Foreign Office*. De fait, ils rempliront le rôle de simples reporters. Ce n'est pas tout : au cas où les questions de droit maritime viendraient sur le tapis, ils ont ordre de se retirer.

« Cette manière d'accepter l'invitation du prince de Gortschakoff, peu après les épousailles de la grande duchesse Alexandrovna avec le duc d'Edimbourg, et presque au lendemain de la visite faite par l'empereur Alexandre II à la reine Victoria, donne prodigieusement à réfléchir. Si nos voisins se tiennent ainsi sur leurs gardes, malgré des rapports de famille charmants, la défiance et la crainte nous sont permises, à nous qui n'avons ni fils à marier ni fille à épouser.

« Le cabinet de Saint-James, on ne saurait trop l'en féliciter, s'est arrêté à une prudente et patriotique détermination. Il a réservé pour l'avenir toutes les forces dont il peut disposer, et par là il a condamné implicitement la déplorable déclaration du traité de Paris, relative à la course et aux neutres.

« Mais, il faut le reconnaître, M. Disraeli et lord Derby n'ont eu qu'à se laisser aller à un vaste courant d'opinion publique très-résolue. Le peuple anglais, obéissant à l'instinct de conservation, et s'inspirant surtout des conseils de M. Urquhart, redevenu l'agitateur d'autrefois, le peuple anglais a témoigné par son attitude qu'il ne voulait pas abdiquer la partie la plus précieuse de la souveraineté nationale entre les mains de la Prusse et de la Russie.

« Sans cris, sans clameurs, sans demander sa pensée à tel ou tel journal, confiné en quelque sorte dans les moyens légaux, il a fait entendre sa voix, et sa voix ne pouvait manquer d'être écoutée.

« Chose bien digne de remarque, ce sont surtout les classes ouvrières qui, en cette circonstance, ont fait preuve de prévision patriote. Des fileurs, des mineurs, des paysans anglais ont vu clair dans des intrigues politiques auxquelles des publicistes de chez nous, et des plus huppés, se sont empressés d'applaudir. »

Assemblée nationale.

Séance du mardi 14 juillet 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Reprise de la discussion financière.

M. Ancehon combat l'impôt sur le sel, disant que le double décime sur le sel ne suffirait pas à combler le déficit, et que l'Assemblée, persistant dans sa décision antérieure, doit condamner aujourd'hui ce qu'elle condamnait il y a quelques mois.

M. Puyyer-Quertier. — Avant de passer au vote, je demande de connaître l'opinion réelle du gouvernement sur la question. Cet impôt a été présenté par M. Ambroise Joubert, mais le gouvernement ne vous le propose pas. Il est venu seulement vous dire qu'il se solidariserait avec la commission et qu'il le défendrait énergiquement. J'attends cette défense énergique de l'impôt du sel. Il faut que le ministre des finances nous dise les raisons capitales qui doivent déterminer l'Assemblée à modifier le vote qu'elle a émis à 129 voix de majorité il y a trois mois, et qu'on lui proposait également pour combler un déficit qui, je l'espère, n'existe pas. (Mouvement.) Il faut que l'Assemblée connaisse l'opinion du gouvernement et ce qui le détermine à appuyer l'impôt du sel, que M. Magne lui-même repoussait sous l'Empire, et en 1871 et en 1872.

M. Magne, ministre des finances. — Si j'ai fait violence à mon principe, c'est sous la pression d'une impérieuse nécessité. Est-ce ma faute, à moi, si, la matière impossible étant épuisée, il ne restait plus que le sel auquel il fût possible de demander les ressources dont nous avons besoin ? Voilà pourquoi, l'an dernier, j'ai proposé, sous ma propre responsabilité, l'établissement d'un demi-décime sur le sel, et voilà pourquoi j'accepte aujourd'hui l'établissement d'un décime entier.

M. Puyyer-Quertier me demande la raison qui m'a déterminé dans ce sens : cette raison est le besoin. Maintenant, quelle est l'étendue de ce besoin pour 1874 ? Il est difficile de l'évaluer dès aujourd'hui. Les cinq premiers mois de cet exercice

ont donné une moins-value ; cependant, le mois de juin témoigne d'un certain relèvement qui, je l'espère, se poursuivra durant le second semestre. Mais ce n'est qu'à la fin de l'exercice que nous pourrions établir des chiffres définitifs pour 1874.

Quant à l'exercice 1875, nous nous trouvons encore en présence d'un certain inconnu. On peut évaluer à 42 millions les trésors de cet exercice. Mais, en tout état de cause, j'estime que le vote de l'impôt du sel offrira des avantages précieux. Outre qu'il donnerait une ressource certaine, il nous dispenserait de recourir à des expédients. Je le crois donc indispensable.

J'ignore si l'Assemblée votera l'impôt du sel, j'ignore si elle adoptera le projet du gouvernement, mais quelle que doive être sa décision, je m'honorerai d'avoir dépensé ce qui me reste de mes forces à combattre les combinaisons proposées par MM. Wolowski et Gouin.

En ce faisant, j'ai la conscience de défendre les vrais principes de l'économie financière. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. Puyyer-Quertier. — Les impôts ont été augmentés et ils n'ont pas rendu ce que l'on espérait. Il en sera de même du sel qui n'a pas donné tout ce que l'on en attendait.

L'impôt du sel est mauvais, il est injuste, il frappe surtout le pauvre, et je crois qu'il ne faut pas le voter.

M. Puyyer-Quertier revient sur les avances de 316 millions faites aux Compagnies de chemins de fer, et sur son système consistant à ne pas payer une garantie annuelle d'intérêts ; c'est là ce qui vaudrait mieux que l'impôt sur le sel.

M. Rouher, prenant la parole, s'applique à établir que la discussion de la question soulevée par M. Puyyer-Quertier ne saurait être séparée de la discussion de l'impôt du sel. Si la créance dont a parlé M. Puyyer-Quertier n'est pas un vain mirage, ajoute l'orateur, je voterai contre l'impôt du sel : si cette créance n'existe pas, je voterai cet impôt sous la pression d'une impérieuse nécessité.

M. le président. — Avant la clôture, M. Puyyer-Quertier demande que la discussion sur les conventions des chemins de fer et sur les garanties d'intérêt précède le vote sur l'impôt du sel. (Bruit.) Le consulte l'Assemblée à cet égard.

L'Assemblée décide qu'elle n'entendra pas tout d'abord la discussion sur les conventions de l'Etat avec les chemins de fer.

M. le président donne une nouvelle lecture de l'amendement Ambroise Joubert.

Cinq demandes de scrutin public ont été formulées. Il y a une demande de scrutin secret par appel nominal.

Le scrutin secret par appel nominal donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	618
Majorité absolue,	310
Pour,	286
Contre,	362

L'Assemblée n'a pas adopté le demi-décime sur le sel.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Lamarque est nommé conseiller à la Cour d'Angers, en remplacement de M. Picault de la Ferrière, admis à la retraite.

M. Lair est nommé conseiller à la cour d'Angers, en remplacement de M. Coulon, admis à la retraite et nommé conseiller honoraire.

M. Liandières-Laroche est nommé juge de paix de Segré, en remplacement de M. Catenauf, décédé.

Les rapports transmis à la direction de l'agriculture sur les récoltes s'accordent à dire que, cette année, elles seront magnifiques.

Par la température torride que nous subissons, on nous signale plusieurs cas de mort subite. Mardi matin, M. Fournier, Michel, âgé de 64 ans, demeurant seul à Brigné, canton de Doué, a été trouvé sans vie à son domicile.

M. Fournier avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

La grande fête annuelle de la ville d'Angers aura lieu le 26 de ce mois, avec le concours de l'excellente musique du 32^e de ligne.

Voici les principales dispositions du programme :

A 8 heures du matin, réception de la musique à la gare.

A 11 heures, CAVALCADE élégante et variée.
A 2 heures, REGATAS.
A 7 heures du soir, distribution des prix sur la place de l'Hôtel-de-Ville.
A neuf heures, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

La ville de Châtellerauld organise, pour les dimanches 6 et lundi 7 septembre prochain, un concours de fanfares et de musiques d'harmonie, ainsi qu'un grand Festival.

Dans ce but, elle fait un appel chaleureux à toutes les sociétés musicales de la région.

Les prix seront proportionnés au nombre des musiques concurrentes. Ils consisteront en une couronne de vermeil pour la division d'excellence, et en médailles d'or, de vermeil et d'argent pour les autres divisions.

Le jury sera composé des sommités artistiques de Paris.

Dimanche 19 juillet, à l'occasion des fêtes du Comice agricole, le célèbre aéronaute Godard donnera à Tours le spectacle d'une ascension en ballon. Il montera le Neptune, magnifique aérostat, accompagné de plusieurs voyageurs. En cas de mauvais temps, le départ sera remis au dimanche suivant.

Le 12 juillet, vers quatre heures du soir, un enfant de dix ans, nommé Joseph Bodary, demeurant à Beaulieu, près Loches, est tombé sous la roue du moulin de M. Thuillier et a été écrasé. Ce n'est qu'en voyant arrêtée la roue du moulin qu'on s'est aperçu de l'accident.

On vient de découvrir un nouveau moyen de faire revenir à eux les noyés ; il a été employé à Paris avec le plus grand succès.

Une jeune fille de vingt ans, du nom de Caroline Brissarre, étant tombée à l'eau dans le canal Saint-Martin et en ayant été presque immédiatement retirée, a été aussitôt transportée, sur le conseil du médecin, dans un établissement de bains, quai Valmy, 83.

Là, on l'a mise dans un bain chaud, et l'effet de cette médication a été si puissant, qu'une heure après elle était sauvée.

Nous ne pouvons trop applaudir aux efforts des Sociétés et des Comices pour vulgariser l'usage des moissonneuses et des faucheuses, au moyen de ventes de ces instruments au rabais, et de subventions aux ouvriers hardis et intelligents qui s'en rendent acquéreurs pour les utiliser en se chargeant à forfait des fauchaisons et des moissons.

Ces localitaires de moissonneuses feront d'abord avec ces machines leur propre moisson, puis les sous-loueront à des voisins ou prendront à façon le moissonnage de leurs récoltes.

C'est par ces moyens ingénieux que les moissonneuses deviendront aussi promptement populaires en France que les machines à battre, même dans la moyenne et dans la petite culture.

Voici un moyen simple et facile d'avoir de l'eau fraîche et presque glacée :

On remplit une carafe que l'on entoure d'un gros linge bien imbibé d'eau, et on l'expose ainsi au soleil.

L'évaporation de l'eau dont le linge est imbibé entraîne une diminution considérable dans la température de la carafe.

Rien de plus simple et de moins dispendieux. C'est le *contraria contrariis*.

Recette pour empêcher le lait de tourner.

Lorsque le lait tourne, il se développe dans le liquide de l'acide lactique ; pour corriger ce défaut, il suffit d'ajouter par litre un gramme de bicarbonate de soude qu'on peut se procurer chez le pharmacien ; l'addition de cette substance détruit l'acide ; elle n'est pas nuisible, elle favorise au contraire la digestion ; un des grands établissements de Paris n'a pas d'autre moyen de conserver le lait qu'il livre à la consommation de la capitale.

Variétés.

FONTEVRAULT.

(Suite et fin.)

Dans la seconde des *Lettres sur Fontevrauld*, publiées en 1868 par M. Planchenault, dans la *Revue de l'Anjou*, il est dit qu'Aremburgis, veuve de Guion, fils d'Omont, sous le nom de Rivaria, en 1099, donne la vallée où est construite la grande église de ce monastère célèbre.

On sait que cette noble dame Aremburge devait appartenir à la famille des comtes de Montsoreau, alors seigneurs de ces contrées ; et, en effet, la terre de Guy d'Omont est nommée quelques lignes plus loin comme voisine de Fontevrauld.

Ce nom de Rivaria, rivière (*ffrivod*), sous lequel le val principal de Fontevrauld (*Fronteval*), dans une vieille chronique latine du XII^e siècle citée par Ménage) était alors désigné, vient confirmer l'étymologie vulgaire, donnée déjà précédemment, de cette antique dénomination celtique.

Ce nom, comme nous l'avons encore remarqué, a pu être également Fonteval, dans un sens analogue (*ffen*, ce qui coule, ce qui flue).

La forme purement gallique, reproduisant l'ancien nom, encore populaire de nos jours dans les campagnes, doit se rencontrer dans l'inscription gauloise du menhir du Vieux-Poitiers, mal comprise jusqu'à ce jour, et dont l'explication la plus simple est :

« Le passage du pont de la rivière (*fronto*) : Tarbeisonios a fait. »

Mais ce sont là, comme nous l'avons dit, les étymologies vulgaires.

En effet, ce nom de Fronteval a certainement été aussi Prend-wael, Prend-wyllw, etc. (1), identiques à Belent-wael, etc., la Vallée, la Forêt de Belen', ou du Belen' (rivière), ou mieux la Contemplation, l'Intuition de Belen', etc., radicaux mythologiques, toujours aussi noms et surnoms de Génies, soit réunis comme ici, soit séparés.

De plus, aux lieux qui nous occupent, ces radicaux mythologiques devaient être les noms propres du grand cours d'eau, et devaient avoir pour variantes, ou plutôt pour équivalents, sous tous les rapports, Ras-tiat ou Rat-stiat, etc., comme l'indique le nom de Retz, porté encore par un village, faubourg de Montsoreau, à l'embouchure de cette rivière.

Rabaté, près de Montsoreau et de Rest (Rets, etc.), sur notre rivière, reproduit encore le même nom, et, de plus, par une transposition, le nom équivalent de Rhat-stath-Ybi', qui est un des anciens noms de la Wye (Ybi, Wybi, etc.), rivière de la Grande-Bretagne, et toujours aussi équivalent à notre Prend-wivvè, Prend-wivvè, etc., le Fflynt du pays de Galles.

Divers autres noms, échelonnés tout le long de ce cours d'eau, tels que : Cave-Havard, Uzerne, Hyreau (Cubi, Ag-red', Ug-ern', Eu-ris's pour Og-ris's, etc.), Mon-Quartier, Cad-Humeau (le Calter ou Calatr' Nemus ou Vivvè, Gwif, etc.), etc., reproduisent aussi, avec ceux précédemment cités, les noms divers du Grand Génie de la Gaule, le Kyrrig ou Korrig Ey' (Hu Bell).

L'ancienne consécration druidique de toute cette région est donc évidente, et, de plus, celle de la primitive tour et de la fontaine d'Evraud est encore confirmée par la tradition.

Un fameux brigand du nom d'Evraud habitait, dit-on, ce lieu, dévastant toute la contrée ; mais il se convertit aux prédications de Robert et de ses compagnons, et finit même par se ranger sous sa bannière cénobitique (2). Qui ne verrait, dans ce vieux souvenir conservé d'âge en âge par le peuple, celui d'une transformation, par la nouvelle doctrine chrétienne, en culte et en rites chrétiens, d'un culte et de rites druidiques qu'elle trouva établis dans le vieux fort, dans le vieux repaire, le vieux gîte (Gwall, Gwâl), au bord de la fontaine sacrée (*ffven*) ?

C'est ce que confirme encore le nom traditionnel d'Evraud, Evrauld, Ebrald, qui semble une traduction germanique d'une vieille dénomination celto-druidique de l'emblème mystérieux du sanglier ou de la laie et des marcassins, indiquant l'enseignement druidique et les lieux qui y étaient spé-

(1) Voir plus loin la description de la médaille.
(2) V. Deuxième lettre sur Fontevrauld. — *Revue de l'Anjou*, t. 1^{er}, octobre 1868, p. 259.

cialement affectés, d'après les traditions kymriques.

Germanique : Eber-ald, Eber-ard, etc., base ou type de sanglier. C'est le *Surbur*, la recherche scrutatrice de la Science, uni intimement au *Bellicc* (Belen, Prend, etc.), le Génie intuitif, le cheval libre.

Une médaille excessivement curieuse, en or et de très-petit module, trouvée récemment dans la contrée, vient aussi confirmer la haute antiquité du lieu qui nous occupe. Elle est de l'époque gallo-franke ou mérovingienne, et offre la tête à la longue chevelure, de ce type si caractérisé, si mystérieux de toutes les médailles gauloises depuis l'époque la plus reculée jusques et y compris l'époque carolingienne.

Elle porte d'un côté, en caractères que l'on peut lire dans les deux sens, ainsi qu'avec des significations diverses et des valeurs phonétiques soit latines, soit runo-germanoceltiques :

« Prewnda silva ou vilv, vilvè, vivvè (même sens en vieux celtique) ou vallè (vallis), » etc.

Au revers se lit le nom frank de Magnulfi (Magnvli), avec la croix ansée ou plutôt ancrée au milieu, caractérisant les anciennes contrées de la Ligue Armoricaire, mais dont la disposition même et l'inclinaison sont propres aux anciennes médailles du moyen-âge de la partie actuelle de l'Anjou, formant autrefois le Saumurois.

Des personnes très-compétentes m'ont dit avoir trouvé que, dès l'époque gallo-romaine, tout le territoire des vallons dont le principal et le plus central est celui de Fontevrauld, à partir de Montsoreau jusqu'au sommet extrême de ce vallon principal lui-même, formait un district, canton ou *pagus* particulier, dont Fontevrauld (Fronteval) était le chef-lieu, et qui portait le nom spécial des Forêts (Silva, Gwyllt, etc.) ou des Vallées (Valles, Gwael).

Ce sont-là précisément deux significations communes à tous les noms de lieux de cette région que nous avons cités, même à chacun de leurs radicaux pour ceux qui peuvent se décomposer, et cela, bien entendu, indépendamment de toutes les autres significations.

L'histoire du *brigand Evraud* converti par Robert d'Arbrissel offre la plus grande analogie avec celle de saint Florent et du terrible *serpent de Mur* (1).

La seule différence qui paraît exister entre les deux traditions, c'est que saint Florent, dans cette circonstance, ne semble pas avoir transformé, mais bien détruit, aboli, ou plutôt refoulé, relégué au fond de ces forêts, toujours mystérieuses et sacrées, couvrant alors la plus grande partie de la contrée de l'Ouest et du Sud-Ouest, restée si longtemps druidique, et venant mourir jusque sur les pentes de nos collines du Thouet :

« Puis au retour la chasse en loings destours » (2).

Faits divers.

Un suicide navrant entre tous, le suicide d'un lycéen externe, qui n'avait pas quatorze ans et que sa mère a trouvé pendu jeudi matin dans sa chambre, rue de Moscou, à Paris.

Le malheureux enfant avait enfoncé un gros clou dans le mur et arraché de la persienne de sa fenêtre la corde qui devait lui servir à exécuter son funeste projet. Le médecin appelé en toute hâte a vainement essayé de le rappeler à la vie.

Il paraît qu'aucun bruit n'avait attiré l'attention de sa mère : cependant le marbre de sa toilette, intact la veille au soir, a été trouvé cassé le lendemain matin.

On ne sait rien sur les motifs qui ont pu pousser au désespoir cet enfant, d'un caractère aimable et doux, attristé seulement, dit-on, par un commencement de surdité.

En 1845, à Waterloo, Pierre Dardenne, brigadier au 2^e escadron des lanciers rouges, croyant que c'en était fini des Napoléon, avant de courir au-devant de la mort, mit sa croix de la Légion-d'Honneur dans une boîte d'argent qu'il fit avaler à son cheval.

(1) Saumur, ou plutôt le vieux village du Pont-Fouchard, à la tête sud des anciens ponts ainsi dénommés : « Murum..., super Toarium fluvium... Mur..., sur le Thouet », dans les titres de l'abbaye de Saint-Florent.

(2) Tapisserie de Saint-Florent-du-Thouet, actuellement à Saint-Pierre de Saumur.

Le cheval vécut jusqu'en 1850 et, devenu hors de service, fut acheté par un équarrisseur qui, en le dépéçant à Montfaucon, trouva dans son estomac la petite boîte contenant la croix et un papier portant ces quelques lignes :

« Ne pouvant survivre à la défaite de mon empereur et décidé à me faire tuer dans une charge contre les Anglais à qui je ne veux pas laisser ma croix, je la fais avaler à mon fidèle cheval Château-Margaux, qui la rendra quand il pourra.

» Signé : PIERRE DARDENNE,
» Brigadier au 2^e escadron des lanciers rouges. »

L'équarrisseur porta la boîte et son contenu au commissaire de police qui l'autorisa à garder la boîte, mais remit la croix à la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, où elle a disparu lorsque les communards incendièrent l'hôtel.

Ce fait extraordinaire d'héroïque fidélité et de curieuse longévité du cheval est consigné comme témoignage à l'appui sur le livre des fastes de la grande chancellerie.

Un Hollandais, dit le *Rappel*, est venu d'Amsterdam à Paris, dernièrement, en dix jours moins trois heures.

La distance entre ces deux villes est de 490 kilomètres, soit 49 kilomètres par jour.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 15 juillet : Les avis continuent d'être très-partagés sur le résultat final de la discussion sur les voies et moyens destinés à assurer l'équilibre du budget de 1874.

Un certain nombre de membres persistent à croire qu'aucune des propositions soumises à l'Assemblée n'obtiendra la majorité et que la Chambre se montrera aussi impuissante à achever la loi de finances qu'à voter les lois constitutionnelles. D'autres, en plus grand nombre, prétendent que la proposition Wolowski sera adoptée par une majorité de 400 voix.

Dans ce cas, il paraît absolument certain que M. Magne se retirerait et se refuserait à reprendre son portefeuille. L'honorable ministre considère, en effet, la question soulevée par la proposition Wolowski comme une question de principe sur laquelle il ne lui est plus permis de transiger ; et il ne veut pas accepter la responsabilité de la dépréciation que le billet de Banque pourrait subir en temps de crise, par suite de l'adoption de cette proposition.

L'extrême droite a, paraît-il, tenu hier soir une réunion où d'importantes résolutions ont été prises. Le secret le plus rigoureux est d'ailleurs gardé, tant sur ces délibérations elles-mêmes, que sur la délibération dont elles ont été précédées.

ATTENTAT CONTRE M. DE BISMARCK.

Kissingen, 14 juillet.
L'ecclésiastique arrêté à Schweinfurt et soupçonné d'être l'instigateur de la tentative d'assassinat commise sur la personne du prince de Bismark est le prêtre Hauthaler, de Walchsen, près Kufstein. Le prince de Bismark a passé une bonne nuit et se disposait aujourd'hui à continuer la cure thermale.

Voici l'allocution adressée hier, par le prince de Bismark, après la tentative :

« Je vous remercie de la sympathie que vous me témoignez en cette circonstance, où la toute-puissance et la grâce de Dieu m'ont heureusement sauvé.

» Il ne me convient pas de m'étendre sur un fait qui est soumis à la décision de la justice, mais je puis dire que l'attentat de cette après-midi n'était pas dirigé contre ma personne, mais contre la cause que je représente.

» Un grand nombre d'entre nos compatriotes sont morts, il y a trois ans, pour la grandeur, l'unité et la liberté de notre patrie. Pourquoi ne serais-je pas prêt à mourir pour la même cause ?

» Puisque vous êtes tous d'accord avec moi sur ce point et que vous vous enthousiasmez aussi pour la liberté et la puissance de notre patrie allemande, je vous prie de vouloir bien crier avec moi : « Vive l'Allemagne et ses princes confédérés ! »

Pour les articles non signés : P. GODRY.

